



Assemblée générale

Distr. générale
31 janvier 2003

Cinquante-septième session
Point 122 de l'ordre du jour

Résolutions adoptées par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/57/604)]

57/287. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

A

RAPPORTS DU BUREAU DES SERVICES DE CONTROLE INTERNE

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 48/218 B du 29 juillet 1994 et 54/244 du 23 décembre 1999,

Ayant examiné les rapports ci-après du Bureau des services de contrôle interne :

- a)* Rapport sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives du Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime¹,
- b)* Rapport sur l'enquête relative aux allégations de faute professionnelle et d'irrégularités de gestion concernant le projet « Course autour du monde » du Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime²,
- c)* Rapport sur l'inspection des pratiques administratives et en matière de gestion de l'Office des Nations Unies à Nairobi³,
- d)* Rapport sur l'enquête relative aux allégations de transferts illégaux de réfugiés à la délégation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Nairobi⁴,
- e)* Rapport sur l'audit des activités de collecte de fonds privés du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés⁵,
- f)* Rapport sur l'état mis à jour des activités de contrôle relatives au programme « pétrole contre nourriture » et à la Commission d'indemnisation des Nations Unies⁶,

¹ Voir A/56/83.

² Voir A/56/689.

³ Voir A/56/620.

⁴ Voir A/56/733.

⁵ Voir A/56/759.

⁶ Voir A/56/903.

g) Rapport sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives du Département des affaires de désarmement⁷,

h) Rapport sur l'examen du Système intégré de gestion après sa mise en œuvre au Siège de l'Organisation des Nations Unies⁸,

i) Rapport sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes⁹,

j) Rapport sur l'audit des politiques et des procédures de recrutement du personnel du Département des opérations de maintien de la paix¹⁰,

1. *Prend acte* des rapports du Bureau des services de contrôle interne susmentionnés ;

2. *Prie* le Secrétaire général de faire procéder par le Bureau des services de contrôle interne à un nouvel audit des politiques et procédures régissant le recrutement du personnel du Département des opérations de maintien de la paix et de lui présenter un rapport sur la question, pour examen, à la reprise de sa cinquante-huitième session.

78^e séance plénière
20 décembre 2002

B

RENFORCEMENT DES MECANISMES DE CONTROLE INTERNE DANS LES FONDS ET PROGRAMMES OPERATIONNELS

L'Assemblée générale,

Rappelant le paragraphe 11 de sa résolution 48/218 B du 29 juillet 1994 et le paragraphe 15 de sa résolution 54/244 du 23 décembre 1999,

Rappelant également sa résolution 55/259 du 14 juin 2001,

Ayant examiné le rapport actualisé du Secrétaire général sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels¹¹,

Ayant également examiné le rapport du Secrétaire général contenant des vues actualisées sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels¹², présenté en application du paragraphe 2 de la résolution 55/259,

1. *Prend acte* des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général¹¹ et réaffirme qu'il appartient aux fonds et programmes de décider de leurs propres mécanismes de contrôle et de leurs relations avec le Bureau des services de contrôle interne ;

2. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter les recommandations du Bureau des services de contrôle interne qui exigent son approbation avant d'être appliquées.

78^e séance plénière
20 décembre 2002

⁷ Voir A/56/817.

⁸ Voir A/56/879.

⁹ Voir A/56/930.

¹⁰ Voir A/57/224.

¹¹ A/55/826 et Corr.1.

¹² A/56/823.